

5 janvier 2017

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Danièle Magnin, Claude Jeanneret et Laurent Leisi: «50 arbres abattus sur la plaine de Plainpalais».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- les arbres ont été massivement abattus pour empêcher un recours et une contre-expertise;
- de très nombreux arbres sains ont été supprimés, sans laisser la moindre trace;
- la période de recours de trente jours n'a pas été respectée;
- le Conseil administratif de la Ville de Genève se moque des habitants de la commune;
- un patrimoine naturel de grande qualité a été détruit de manière irresponsable, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- un rapport complet de l'opération d'abattage des 27 et 28 octobre;
- des explications détaillées concernant l'autorisation d'abattage délivrée par la Direction générale de la nature et du paysage, assortie d'un délai de recours de trente jours, sur requête de la Ville de Genève;
- le détail de l'appel d'offres de l'accord intercantonal sur les marchés publics qui a abouti au mandat de l'entreprise zurichoise et le coût total de l'opération;
- la rubrique budgétaire impactée par cette opération;
- de commander une deuxième expertise, indépendante, hors du canton de Genève, concernant les arbres de la plaine de Plainpalais.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que toutes les actions entreprises par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) suite à la chute d'un marronnier en date du 8 septembre 2016 l'ont été dans le but d'assurer la sécurité

des usagers et usagères de la plaine de Plainpalais. Il est de la responsabilité de la Ville de Genève de garantir la sécurité sur son domaine public.

## **Rapport complet du déroulement des travaux d'abattage intégrant tous les éléments de réponse**

*Juillet 2016*

Le SEVE constate le dépérissement de nombreux arbres situés sur le périmètre de la plaine de Plainpalais. La sécheresse exceptionnelle de l'année précédente a certainement accéléré ce processus. Le SEVE mandate un spécialiste externe, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl pour analyser tous les arbres de la plaine, à l'exception des arbres récemment plantés (168 arbres), afin de connaître l'état sanitaire de chacun d'eux.

*Août 2016*

L'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl initie l'expertise en appliquant la méthode du «diagnostique intégré de l'arbre» (DIA), protocole standardisé utilisé en Europe. L'état d'un arbre est évalué à partir d'un examen détaillé de certains critères: état du collet, des contreforts racinaires, de son architecture, de sa vigueur. Rendu de l'étude prévu en automne.

*8 septembre 2016*

Vers 15 h, un marronnier de plus de 10 m se déracine et se couche sur l'allée au sud de la plaine. Il s'avère que mis à part une racine saine, les autres racines de cet arbre étaient pourries. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Le Service d'incendie et de secours (SIS) est informé et intervient.

*9 et 10 septembre 2016*

Sur la base des premières observations de l'analyse qui est alors en cours, l'entreprise en charge de l'expertise indique au service qu'elle recommande de supprimer 11 arbres «dès que possible».

Un communiqué est envoyé à la presse suite à la chute du marronnier informant les médias de l'abattage urgent et imminent de 11 arbres suite aux recommandations de l'expert indépendant.

Afin de garantir la sécurité des usagers de la plaine, le SIS en collaboration avec le SEVE procède à l'abattage urgent de ces 11 arbres ainsi que de 5 arbres endommagés.

### *Début octobre 2016*

Afin d'identifier d'éventuels problèmes racinaires similaires au marronnier tombé et après examen de sa souche, l'expertise visuelle est complétée par des sondages par résistographe sur 88 arbres.

### *14 octobre 2016*

A l'issue de l'expertise, le spécialiste externe conclut que 34 arbres supplémentaires sont à abattre «dès que possible» pour des raisons de sécurité et en informe le SEVE.

Le SEVE approche l'entreprise Baum + Garten SA en vue d'une offre pour les travaux d'abattage et de dessouchage des 34 arbres jugés dangereux par l'expert indépendant. Dans la région, aucune entreprise n'aurait pu réaliser ces travaux en deux jours sans impacter les activités prévues sur la plaine de Plainpalais. Vu l'urgence, aucune offre supplémentaire n'a été demandée.

### *18 octobre 2016*

Lors d'une audition à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, M. Rémy Pagani, accompagné du SEVE et du SIS, présente le déroulement des événements des 9 et 10 septembre. A cette occasion, il est annoncé aux commissaires que l'expert recommande l'abattage de 34 arbres supplémentaires.

Le SEVE dépose une requête en abattage pour les 34 arbres dangereux.

Il reçoit l'offre de l'entreprise Baum + Garten SA d'un montant de 29 082,25 francs toutes taxes comprises. Ce montant est accepté par le SEVE et a été payé par le budget de fonctionnement du service, compte 401 1000 314.

Etant donné l'impact important de ce nouvel abattage sur le public, un communiqué de presse est envoyé par la Ville de Genève aux médias locaux.

### *24 octobre 2016*

La Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) accorde l'autorisation d'abattage en urgence des 34 arbres. En vertu de l'article 11, alinéa 1, lettre a, du règlement sur la conservation de la végétation arborée du 27 octobre 1999 (RCVA – L 4 05.04), la Ville de Genève est en droit de mettre l'autorisation à exécution sans attendre l'expiration du délai de recours de 30 jours.

En accordant des autorisations d'abattage, les autorités cantonales valident les conclusions de l'expertise du spécialiste externe (Les artisans de l'arbre Sàrl).

Il n'y a donc pas de nécessité à demander une deuxième expertise indépendante, hors du canton du Genève.

*27 et 28 octobre 2016*

Les travaux d'abattage et de dessouchage des 34 arbres dangereux sont effectués par l'entreprise Baum + Garten SA.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*